

Madame Josette MOREAU
Résidence Les Horizons Clairs
17, rue de Metz
33000 BORDEAUX

BELIN-BELIET, le 31/10/2018.

Monsieur VIGNACQ
Commissaire enquêteur
Mairie BELIN-BELIET
29, avenue Aliénor
33830 BELIN-BELIET

Objet : Requête dans le cadre de la révision
du PLU.

Monsieur le Commissaire,

Je tiens à vous faire part de mon étonnement et mon incompréhension quant aux nouvelles dispositions du prochain PLU.

En effet, j'ai été très étonné de constater que le projet approuvé prévoit que ma parcelle, cadastrée **section BH - n° 52 - d'une contenance de 3429 m²**, va se trouver classée en **zone AP**, donc inconstructible. Pourtant elle n'a aucun intérêt, patrimonial, paysager, n'est ni boisée contrairement aux parcelles voisines (cf. vue aérienne), ni dans une zone inondable ou exposée à de quelconques risques. Cette parcelle attenante à un ensemble de propriétés bâties et située dans une zone résidentielle, à 300 mètres du centre-ville de BELIN, est à proximité de toutes les commodités ; commerces, écoles, médecins, transports en communs... Je suis dans l'incompréhension à la lecture des articles A1 et A2, qui autorisent les aménagements agricoles, les installations nécessaires aux équipements collectifs ou à des services publics... aménagements de sols, affouillements... des aménagements qui engendreront des nuisances sonores, visuelles... au milieu d'une zone urbaine et résidentielle.

Durant toutes ces années nous avons entretenu ce terrain. Malgré la disparition de mon mari, je veille toujours à ce qu'il ne soit pas envahi par la végétation, qui pourrait nuire aux habitations limitrophes. A chaque révision, nous avons demandé qu'il soit classé en zone de construction d'habitation, car mon défunt mari et moi-même nourrissions l'espoir qu'un jour un de nos héritiers pourrait venir s'installer sur la commune. Aujourd'hui, cet espoir n'est plus !

Je comprendre le choix de resserrement des zones à urbaniser autour des bourgs et la volonté d'encourager la densification des zones urbaines, qui sont desservies en équipements publics, comme l'est le quartier de la Houna. Pour cette raison, je trouve incohérent le classement de cette parcelle en **zone AP**, alors même que la Commune prévoit la nécessité de créer plus de 50 logements neufs, par an.

Sûre de votre lecture et considérant toutes les raisons que je viens d'évoquer, j'espère vivement que vous pourrez accéder à ma demande en demandant le maintien de cette parcelle, en zone 1AU (anciennement AU1), comme initialement classée et qui était rattachée à un grand ensemble de parcelles classées, elles aussi en AU1.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de mes respectueux sentiments.

J. MOREAU.

ANNEE DE MAJ 2018		DEF DIR	COM	042 BELIN BELJET		TRES	007	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL																						
Propriétaire		MBC3D4			MOREAU/MARIE LOUISE ANDREE JOSETTE			Né(e) le 28/12/1927 à 33 SALLES			G00281																					
LES HORIZONS CLAIRS BAT B		17 RUE DE METZ		33000 BORDEAUX																												
DESIGNATION DES PROPRIETES		IDENTIFICATION DU LOCAL			PROPRIETES BATTES			EVALUATION DU LOCAL																								
AN	SEC	N° PLAN	C	N° PART	VOIRIE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INV	VAR	S	M	TAR	EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL EXO	NAT AN EXO	RET	AN AN	FRACTION RC EXO	DEB	RC EXO	% EXO	TX OM	RC COEF	TEOM	
REV IMPOSABLE COM		0 EUR		COM		R EXO		0 EUR		R EXO		R IMP		DEP		0 EUR		R EXO		R IMP		0 EUR		0 EUR		0 EUR		0 EUR		0 EUR		
DESIGNATION DES PROPRIETES		IDENTIFICATION DU LOCAL			PROPRIETES NON BATTES			EVALUATION				LIVRE FONCIER																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	PARC PRIM	N° DP	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO	RET	AN AN	FRACTION RC EXO	% EXO	TC										
15	BH	52		LA HOUNA	B062				1,042A		T	01		34 29	10,07		A	TA			10,07	100										
CONT		34 29		HA A CA	REV IMPOSABLE	2 EUR		R EXO		R IMP		TAXE AD		R EXO		R IMP		0 EUR		MAI TC		0 EUR										



Département :
GIRONDE

Commune :
BELIN BELIET

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Tour B 14ème étage
33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



